

D.I.C.R.I.M

VISA :

Le Responsable du service
Gestion des Risques – Environnement
L.CLISSON

Édition du 09/11/2016



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



« S'informer pour savoir Agir »

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les risques
pouvant
affecter la ville



Le risque d'inondation



Le Risque Météorologique



Le Risque Industriel



Le Transport de
Matières Dangereuses



Les zones de sismicité



Sommaire

Qu'est ce que le DICRIM	P2
Le Risque d'Inondation	P3
Le Risque Climatique	P4
Le Risque Industriel	
Transport de Matières Dangereuses	P5
Risque sismique	P6
L'alerte	P7
Les numéros importants	P8
	P9

Qu'est ce que le D.I.C.R.I.M ?

Le Document d'Information Communal des Risques Majeurs a pour objectif de prévenir les citoyens de la ville de Joué-lès-Tours, des risques majeurs auxquels ils sont confrontés.

Introduit par le décret n° 90-918 modifié en 2004, le DICRIM joue un rôle fondamental dans la prévention des risques naturels et technologiques, puisqu'il permet d'informer l'ensemble de la population sur les conduites à tenir en situation de crise. Vous trouverez dans ce DICRIM les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Grâce à ce document, la ville de Joué-lès-Tours, qui attache une importance toute particulière à la sécurité de sa population, répond à l'obligation du code de l'environnement : *«le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger»* (Art L125-2).

De plus, le DICRIM fait partie intégrante du Plan qui organise les actions municipales

entreprises pendant une crise. Cet outil est appelé Plan Communal de Sauvegarde (PCS). L'objectif du PCS est avant tout d'alerter et de prévenir la population du risque, afin de la protéger et de la sauvegarder.

Un risque majeur est la composante de deux paramètres : **l'Aléa et l'Enjeux**.

En effet, un aléa est un événement potentiellement dangereux (exemple : une inondation). Il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. La prévention des risques majeurs permet de réduire cet impact négatif du phénomène prévisible, sur la population et son environnement.

Par conséquent, le Document d'Information Communal des Risques Majeurs de Joué-lès-Tours joue un rôle indéniable dans l'information préventive de la commune. Il convient de le conserver de manière à le retrouver très rapidement en cas de besoin.



Plan de Situation

Extrait du PPR inondation
du Val de Tours – Val de
Luynes. Approuvé le 29 janvier 2009

Zone A : inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

A1 : Aléa faible

A1a : secteur fréquemment
inondable par débordement de
rivière.

A2 : Aléa Moyen

A2a : secteur fréquemment
inondable par débordement de
rivière

A3 : Aléa fort

A3a : secteur fréquemment
inondable par débordement de
rivière ou remontée de nappe

Zone B : inondable urbanisée

B1 : Aléa faible

B1b : centre bourg ancien et
centre ville à forte densité de
constructions et/ou habitants

B2 : Aléa Moyen

B2b : centre bourg ancien et
centre ville à forte densité de
constructions et/ou habitants

B3 : Aléa fort

B3b : centre bourg ancien et
centre ville à forte densité de
constructions et/ou habitants

Joué les Tours

Extrait du PPR inondation
du Val de Tours - Val de Luynes
approuvé le 29 janvier 2001

Plan de situation

A zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

A1

A1a

secteur fréquemment inondable

par débordement de rivière

A2

A2a

secteur fréquemment inondable

par débordement de rivière

A3

A3a

secteur fréquemment inondable

par débordement de rivière

ou remontée de nappe

A4

aléa très fort

B zone inondable urbanisée

B1

B1a

centres bourg anciens et centres villes

à forte densité de constructions et / ou d'habitants

B2

B2a

centres bourg anciens et centres villes

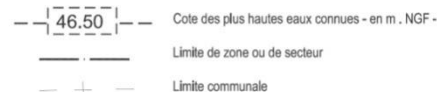
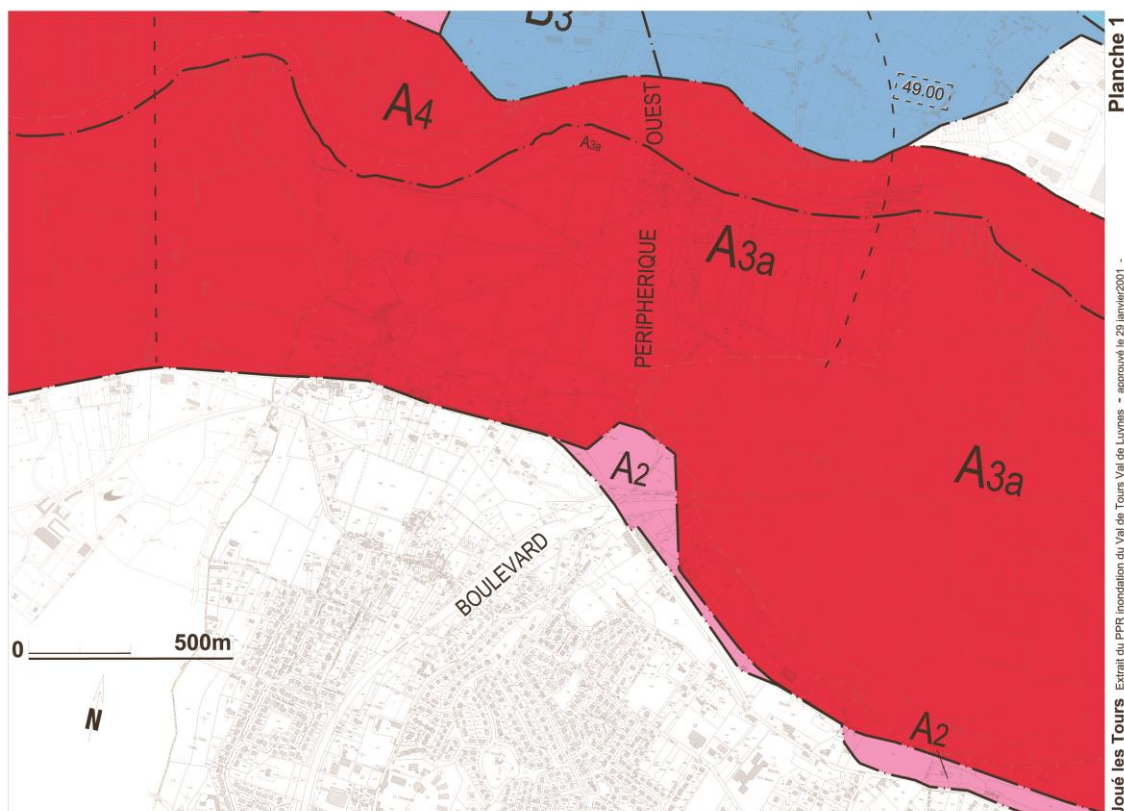
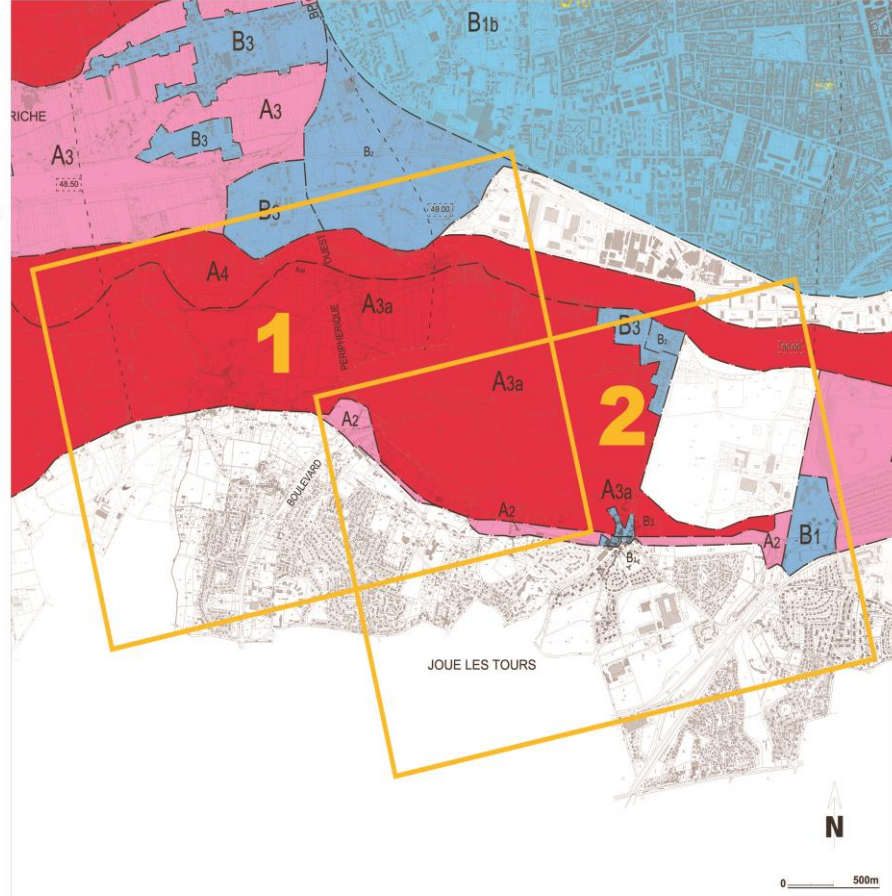
à forte densité de constructions et / ou d'habitants

B3

B3a

centres villes et centres bourg anciens

à forte densité de constructions et / ou d'habitants



Plan de Situation : Plan n° 3 « La Riche »
Extrait du PPR inondation du Val de Tours – Val de
Luynes. Approuvé le 29 janvier 2009



Le Risque Climatique sur la commune de JOUÉ-LÈS-TOURS

La vigilance météo:

Chaque jour, Météo-France diffuse à 06h00 et 16h00 une carte de vigilance météorologique qui, à l'échelle d'un département, prévoit l'intensité des conditions météo pour les prochaines 24H.

En fonction de la gravité du phénomène attendu, un code couleur indique, sur la carte, le niveau de vigilance requis.

NIVEAU VERT :

Pas de Vigilance particulière.

NIVEAU JAUNE :

Etat de vigilance (phénomènes occasionnellement dangereux)

NIVEAU ORANGE :

Etat de vigilance (phénomènes météo dangereux)

NIVEAU ROUGE :

Phénomènes d'intensité exceptionnelle.



La Commune est concernée par 6 phénomènes météorologiques:

- Vent violent,
- Fortes précipitations,
- Orage
- Neige et verglas
- Canicule (du 1^{er} au 30 septembre)
- Grand Froid (du 1^{er} novembre au 31 mars)

Le Risque Climatique

La Vigilance météorologique a été conçue par Météo-France en collaboration avec ses partenaires (ministère de l'Intérieur, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) pour informer et aider les services de l'État, les collectivités et la population à prendre les bonnes décisions en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ LES BONS REFLEXES



- Dans tous les cas, éviter les déplacements
- Eviter l'utilisation du téléphone et débrancher les appareils électriques

Canicule

- Passer au moins 3 heures dans un endroit frais
- Boire fréquemment et abondamment
- Eviter de sortir entre 12h et 17h
- Surveiller les personnes les plus vulnérables

Neige – verglas

- Protéger vos canalisations d'eau contre le gel
- Se munir d'équipements spéciaux en cas de déplacement (pneus neige ou chaînes ou chaussettes à neige, pelle, couverture et eau)

Orages – tempêtes

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Ne pas intervenir sur les toitures

Cas particulier : Pour les responsables de chantiers, lors de tempêtes : Mettre les grues en girouette et rassembler le personnel à l'abri.



proximité
d'installations
classées

D
I
C
R
I
M

Le Risque Industriel

Le Risque Industriel

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.



Le Risque Industriel

L'accident industriel peut se manifester par une **explosion**, un **incendie**, et/ou un **dégagement toxique**.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ LES BONS REFLEXES



1- Mettez-vous à l'abri

- Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche
- Fermez les portes et les fenêtres
- Arrêtez les ventilations

2- Écoutez la radio

FRANCE BLEU TOURAINE (98.7MHz FM)
ou
RADIO BETON (93.6 MHz FM)

3- Suivez les consignes

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle



Le Risque de Transport de Matières Dangereuses

Matière Dangereuse

Une matière est considérée comme dangereuse lorsqu'elle présente des caractéristiques physiques et chimiques telles, qu'elle peut engendrer des conséquences graves pour l'homme (blessures, asphyxie, brûlure), les biens (destruction de bâtiments) et l'environnement (pollution de l'eau, de l'air, du sol).

Les matières transportées peuvent se présenter à l'état : **solide, gazeux ou liquide**

Leurs caractéristiques peuvent être toxiques, inflammables, radioactives, comburantes, corrosives et/ou asphyxiantes. Un accident de transport de matières dangereuses peut provoquer :

**Un incendie
Un déversement
de matière
Une explosion**



La Commune est concernée par le risque de TDM :

- Notamment par les grands **axes routiers** qui traversent la commune. Le département d'Indre-et-Loire est en position charnière entre la région parisienne, les Pays de Loire et le Poitou-Charentes.
- Egalement par les **voies ferrées** qui traversent la commune transportant des substances potentiellement dangereuses.

Le Risque « TMD »

Le risque « transport de matières dangereuses » (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de substances à risques, par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou par canalisation. Les marchandises dangereuses sont des matières ou des objets présentant des dangers d'explosion, d'incendie, de toxicité, de corrosivité, de rayonnement radioactif, etc.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ LES BONS REFLEXES



Si vous êtes témoin d'un accident :

- **Alerter les pompiers en précisant le lieu exact de l'accident et en donnant une description du sinistre.**
- **Ne pas déplacer les victimes.**
- **Ne provoquer ni flamme, ni étincelle.**

En cas de présence d'un nuage toxique, adopter les mesures de confinement suivantes :

- **S'enfermer dans le bâtiment le plus proche.**
- **Boucher les entrées d'air et stopper la ventilation.**
- **S'éloigner des portes et fenêtres.**
- **Une fois la fin de l'alerte annoncée, aérer le local confiné**

En cas de fuite d'un liquide toxique :

- **Ne pas toucher ni entrer en contact avec le produit**
- **Se rincer en cas d'irritation.**

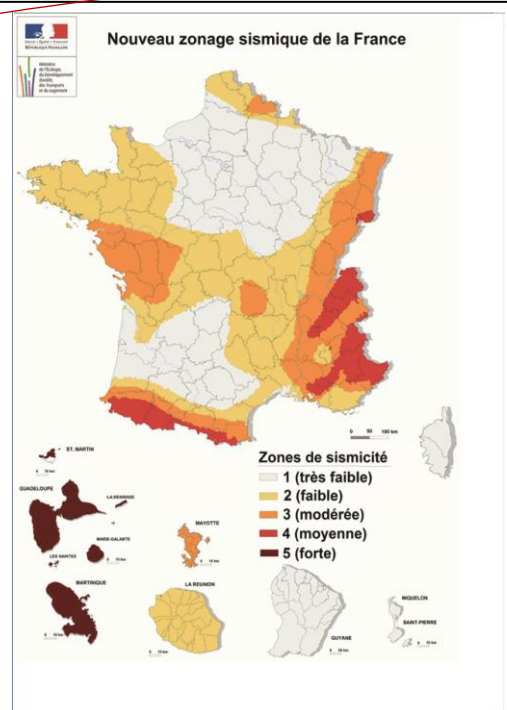
Conseils : Lors de l'alerte des secours, communiquez-leurs les numéros inscrits sur l'étiquette à fond orange qui permettent l'identification et la nature du produit transporté :

60	←	N° d'identification du danger
1710	←	N° d'identification de la matière transportée



Qu'est ce qu'un Risque sismique ?

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.



Le Décret N° 1255 – 2010 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français classe la ville de JOUÉ-LÈS-TOURS en zone de sismicité faible.

Risques de séisme dans le département ?

Les séismes n'ont pas à priori en Indre-et-Loire le caractère de risque majeur. Ils sont le plus souvent considérés comme un facteur aggravant du risque de mouvements de terrain : la cause de certaines chutes de blocs dans des caves leur a été attribuée.

Les derniers séismes ressentis en Touraine sont ceux du 30 septembre 1985 (4.4 sur l'échelle de Richter), reconnu comme catastrophe naturelle uniquement sur les communes de Château-Renault et Fondettes, et du 6 décembre 1991 (4.1 sur l'échelle de Richter)

Cependant, le passé a été marqué par des séismes plus importants, d'une période de retour de l'ordre de 5 à 10 siècles, dont le dernier qui aurait fait des victimes, remonte au 15 décembre 1657 (intensité de l'épicentre : 7 à 8 sur l'échelle MSK*)

Quelles sont les mesures prises dans le département ?

Le décret du 14 mai 1991 définit les modalités d'application de l'article L.563-1 du code de l'environnement en ce qui concerne les règles particulières de construction parasismique pouvant être imposées aux équipements, bâtiments et installations dans les zones particulièrement exposées à un risque sismique.

Pour l'application des mesures de prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la catégorie dite "à risque normal", le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante (allant de 0 à III).

Le décret du 22 octobre 2010 classe la Ville JOUE-LES-TOURS en zone de sismicité « faible ».

Ce zonage sismique impose l'application des règles de construction parasismiques.

L'arrêté du 29 mai 1997 définit la classification et les règles de construction parasismiques pour les bâtiments de la catégorie dite à « risque normal ». L'arrêté du 10 mai 1992 fixe les règles parasismiques applicables aux installations soumises à la réglementation sur les installations classées.

* Medvedev - Sponheuer - Karnik

Source : Préfecture d'Indre et Loire



L'ALERTE de la Population

L'alerte

Le début de l'alerte a pour objet d'avertir la population de se mettre immédiatement à l'abri et de suivre les consignes des autorités à la radio. La fin du signal est également annoncée sur les stations de radio locales. De plus, la mairie peut également mettre en place, dans le cas d'un risque de grande ampleur, des points d'assistance, localisés principalement dans les établissements recevant du public de la commune.



En journée et dans tout les cas, n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les professeurs savent comment réagir face au risque annoncé.



Une alerte annonce un danger immédiat. L'alerte peut être donnée par :

- Les sirènes du Réseau National d'Alerte
- Les ensembles mobiles montés notamment sur les véhicules des sapeurs pompiers et des agents communaux.

Comment réagir au signal d'alerte ?

1- Vous entendez le signal d'alerte

Le Signal National d'Alerte : trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes

2- Mettez-vous à l'abri dans un local fermé

- Mettez-vous à l'abri.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Écoutez la radio pour les consignes.
- Observez les consignes de sécurité.
- Attendez la fin de l'alerte
- Ne pas téléphoner pour éviter la saturation du réseau
- Suivre les consignes données par les autorités sur une radio à piles (stations locales)



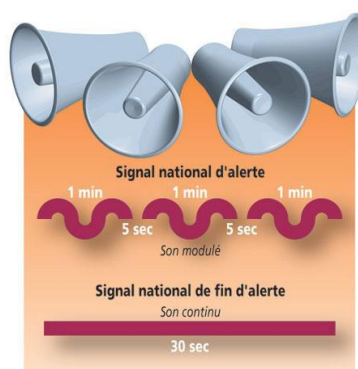
France Bleu Touraine 98,7 MHz (FM)

Radio Béton 93,6 MHz (FM)



3- Fin d'alerte

Signal continu de 30 secondes : il n'y a plus de danger



LES NUMÉROS IMPORTANTES

Pompiers

18 ou 112 (depuis un
téléphone mobile)

SAMU

15 ou 112 (depuis un
téléphone mobile)

Police

17 ou 112 (depuis un
téléphone mobile)

SAMU Social

115

Préfecture d'Indre-et-Loire

0 821 80 30 37

0 821 80 20 37 (alertes météo,
pollution atmosphérique, canicule, etc.)

Mairie

02 47 39 70 00

Police Municipale

02 47 67 08 64

Joué Contact

0820 037 300

Service Gestion des Risques

02 47 39 71 23

Météo France

08.92.68.02.37

www.meteofrance.fr

Alerte aux crues

n° Indigo 0 825 15 02 85

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr